

Rapport d'activité

Direction de la santé et des affaires sociales

—
2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

4 Service dentaire scolaire (SDS)

Cheffe de service : Carole Plancherel

4.1 Activités

4.1.1 Prophylaxie

Le groupe de travail conjoint entre la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) a travaillé sur des nouveaux outils de la prophylaxie dentaire pour le cycle 2 (9 – 12 ans). Le message de ces outils est de favoriser la prise de conscience par les élèves de leur capital santé bucco-dentaire et des mesures à prendre pour le conserver. Après le premier film destiné au cycle 1 (4 – 8 ans), Tim et Léa, les deux castors, poursuivent leur aventure dans ce second film intitulé « Acide attaque », réalisé en collaboration avec les frères Guillaume de Ciné3D et accompagné d'ateliers pédagogiques. Leur implémentation est prévue pour la rentrée scolaire 2019/20.

Pour le cycle 3 (12-15 ans), un concept en adéquation avec l'âge des élèves sera développé ultérieurement.

En 2018, les éducatrices en santé bucco-dentaire (1,7 EPT) ont visité 1161 classes (1406 en 2017) et dispensé leur enseignement à 20 115 élèves (26 007 élèves en 2017). Cette tournée compte un peu moins de visites qu'en 2017, suite à des absences maladie de longue durée.

4.1.2 Pédodontie

Depuis 2016, les soins dentaires ont été concentrés sur trois sites (Fribourg/Pérolles, cycles d'orientation de Bulle et de Romont). En septembre 2018, une nouvelle équipe, composée d'une dentiste et d'une assistante dentaire, a été mise sur pied afin de soulager les quatre équipes existantes et de réduire le temps d'attente de la patientèle entre les rendez-vous pris pour des soins. Cette nouvelle équipe procède aux contrôles et aux soins dentaires pour une grande partie des élèves des cycles d'orientation.

Pour la patientèle qui le souhaite, les soins dentaires peuvent être prodigués sous hypnose thérapeutique spécifiquement élaborée pour les médecins dentistes. Cette thérapie permet d'éviter de pratiquer des narcoses dans des cas lourds et est souvent utilisée chez les élèves de 1^H – 2^H, afin d'éradiquer dès la première séance la peur du ou de la médecin dentiste. Comme elle rencontre aujourd'hui un vif succès, toute l'équipe de la pédodontie sera, à terme, formée à l'hypnose.

4.1.3 Orthodontie

Ce secteur a poursuivi une activité soutenue sur les sites de Fribourg et de Bulle, avec deux médecins orthodontistes soit 1,35 EPT en 2018. Il a accueilli 246 nouveaux patients et patientes (244 en 2017). Au total 1033 enfants et jeunes (1211 en 2017) ont été traités, ce qui représente 6325 rendez-vous (7551 en 2017).

Le chiffre d'affaires annuel se monte à 1 323 421 francs (1 428 390 en 2017). La facturation des prestations et le suivi du contentieux sont assurés par le Service, qui a cessé de faire appel à la Caisse suisse des médecins dentistes.

4.1.4 Tâches de surveillance

Le Service a effectué un contrôle approfondi des règlements communaux relatifs à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires et des conventions avec des médecins dentistes privés. Le contrôle des dossiers des 136 communes fribourgeoises a permis de déceler les lacunes suivantes :

- > 26 communes ne disposaient pas de règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires. Elles ont été invitées à présenter un projet de règlement pour approbation avant le 31 janvier 2019 ;
- > 78 communes disposaient d'un règlement obsolète, incompatible avec la législation en vigueur et la jurisprudence. Elles ont été invitées à présenter un projet de règlement pour approbation courant 2019 ;

- > 5 communes n'ont ni adressé une demande au Service pour l'organisation des contrôles et des soins dentaires, ni conclu de convention avec un ou une médecin dentiste privé à cet effet. Elles ont été invitées à régulariser leur situation avant le 31 janvier 2019.

Le Service a également constaté que 5 communes disposaient d'une ancienne convention avec des médecins dentistes privés. Elles ont été priées d'informer le Service quant à l'organisation des contrôles et des soins dentaires dans leur commune, et ce avant le 31 décembre 2018.

En 2018, le SDS a conseillé plusieurs communes souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins dentistes privés ou obtenir les prestations médico-dentaires du Service et rendu une trentaine de préavis, tant en matière de règlements communaux que de conventions entre les communes et des médecins dentistes privés.

A fin 2018, le Service garantit la prise en charge de la médecine dentaire scolaire pour 103 communes sur les 136 que compte le canton.

4.2 Statistiques

Année 2018	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cliniques	Nombre d'enfants contactés par le SDS	Nombre d'enfants contrôlés par un dentiste privé	Nombre d'enfants contrôlés par le SDS	% des enfants contrôlés par le SDS	Nombre de patients avec nettoyages effectués	Nombre de patients avec scelllements posés	Nombre de patients avec autres soins prodigués	Prestations effectuées, en francs (point : CHF 1.-)	Stationnements facturés, en francs
Bulle (75 %)	9 432	6 952	2 480	26.29 %	628	131	585	346 502.95	36 960.00
Fribourg (150 %)	13 415	8 128	5 287	39.41 %	1 645	510	1 387	905 526.60	73 260.00
Romont (75 %)	7 304	4 824	2 480	33.95 %	790	276	647	444 279.05	30 360.00
TOTAL	30 151	19 904	10 247	33.99 %	3 063	917	2 619	1 696 308.60	140 580.00
Total 2017	29 737	19 938	9 799	32.95 %	3 082	938	2 989	1 329 139.50	122 100.00

Les chiffres 2018 sont tirés de l'outil métier ZaWin 2018. Pour la colonne 1, les chiffres proviennent du document « Effectifs classes et élèves 2017/18 » de la DICS. Pour la colonne 9, les chiffres sont tirés des comptes 2018 du Service (SAP).

4.3 Affaires contentieuses

Le Service a enregistré cinq réclamations (neuf en 2017) ; quatre ont été traitées par le Service et la dernière est encore en suspens auprès du médecin dentiste-conseil. Elles concernent toutes le secteur de la pédodontie.

4.4 Législation

L'ordonnance du 19 décembre 2017 fixant la valeur du tarif des prestations du Service est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elle fixe la valeur du point du tarif des prestations en pédodontie et en orthodontie à 1 franc. Cette ordonnance fait suite à convention portant sur le nouveau tarif dentaire signée par la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) et ses partenaires tarifaires (assurances).